

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 23 FEVRIER 2026

ORDRE DU JOUR :

Organisation des élections municipales du 15 mars 2026

Les bureaux de vote pour les élections municipales seront ouverts de 8h à 18h.

Pour rappel, le mode de scrutin a changé, le vote se fait pour une liste paritaire en choisissant un seul bulletin.

ATTENTION

- Il n'est plus possible d'ajouter un ou plusieurs noms
- Il n'est plus possible de modifier l'ordre des noms sur la liste
- Il n'est plus possible de rayer un ou plusieurs noms

SINON LE BULLETIN SERA NUL

Tirage au sort des jurés d'Assises

Comme chaque année, il a été organisé en mairie de Feurs la phase préliminaire de l'élaboration de la liste des jurés d'assises qui devront siéger l'année suivante, en tirant au sort le nom de plusieurs communes. La commune de Saint-Barthélemy ayant été parmi celles-ci, il convient de désigner trois personnes de plus de 23 ans inscrites sur la liste électorale, par tirage au sort. Les personnes qui ont été désignées seront informées par courrier et pourront demander à être exemptées directement auprès du Tribunal, notamment pour les personnes de plus de 70 ans.

Vote du budget

Suite à une panne des services informatiques du Ministère de l'Economie et des Finances début février, le compte financier unique de 2025, permettant de connaître les résultats définitifs des budgets, n'a pas pu être transmis par le Trésor Public.

Le vote du budget ne peut donc pas se faire comme il était prévu lors de cette séance de conseil municipal. Il est toutefois fait une présentation du budget élaboré par la commission des finances.

Si les services du Trésor Public peuvent établir le compte financier unique rapidement, le budget pourrait être voté lors de séance du 09 mars, sinon c'est le nouveau conseil municipal qui s'en chargera.

Il est rappelé que même si le budget est voté par le conseil actuel, le futur conseil municipal pourra le modifier bien évidemment.

Tarifs de location du stade

Le stade est actuellement loué uniquement aux habitants de Saint-Barthélemy-Lestra au tarif de 25 € quelque soit la partie louée :

- Stade seul
- Stade + buvette
- Stade + buvette + 1 vestiaire avec wc anglais.

Il suggéré de faire des tarifs différents selon la ou les parties louées, et éventuellement ajouter, en option, un tarif pour l'éclairage du stade.

Le futur conseil municipal discutera de cette éventualité lors du vote des tarifs communaux.

Lancement du marché de la réfection de la RD1089

Le cabinet Réalité conseille de lancer le marché de travaux d'aménagement de la RD1089 dès fin février, car les entreprises sont dans une phase creuse, et cela pourrait permettre d'avoir des tarifs en dessous de l'estimation qui s'élève à 360 000 € TTC. La notification du marché ne se ferait qu'en avril – mai, ce qui laisserait au futur conseil municipal de prendre la décision en connaissance de cause.

Après vote, 13 voix pour et 1 abstention, il est décidé de lancer le marché de travaux d'aménagement de la RD1089.

Information sur le tarif de location de la salle communale

Le conseil municipal va devoir travailler sur le prix de location de la salle des fêtes. Une présentation des tarifs des salles des villages alentour est faite.

Evolution du Plan Local d'Urbanisme

Il avait été demandé à la Direction Départementale des Territoires la possibilité de modifier le Plan Local d'Urbanisme dans l'attente de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sur différents points :

- La modification d'une zone AU (à urbaniser) en zone U (urbanisable)
- Quelques changements de destination supplémentaires
- La modification d'emplacements réservés.

Dans l'état actuel des choses il faudrait faire une révision complète ce qui n'est pas possible. A compter du 26 mai 2026, possibilité de faire des modifications simplifiées du fait de l'assouplissement de la loi.

Remboursement des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Maxime Blanc a déposé une demande d'aide au FIPHFP pour des aides auditives. Si le dossier est accepté, l'aide attribuée sera versée à la commune qui devra ensuite lui la reverser.

Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement de ce type d'aide aux agents qui peuvent en bénéficier.

Compte rendu des commissions

Commission Urbanisme

Pierre Simone et Jimmy Gougoud se sont rendus à la CDPENAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) concernant le projet d'expérimentation du Toono qui arrive à son terme. Pour la DDT, le projet n'est pas abouti puisqu'il manque la yourte atelier et la deuxième yourte gîte. Toute autre construction ou agrandissement ne pourra être autorisée que lorsque la mise en place de la double yourte atelier remplacera le barnum.

Le recours de la Chambre d'Agriculture est toujours d'actualité. La commune n'a pour l'instant pas répondu au mémoire déposé par la Chambre d'Agriculture.

Après vote, 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, il est décidé de répondre à ce mémoire en indiquant qu'un rendez-vous avec la Chambre d'Agriculture a été demandé, sans réponse à ce jour.

Commission Vivre à Saint-Barthélemy

Un point a été fait sur le fleurissement et l'aménagement de différents massifs.

Un nouveau primeur est présent sur le marché depuis le vendredi 20 février. Un contact a été pris avec un fromager qui ne pourra pas venir, ayant déjà un marché le vendredi matin.

Micheline Oblette a sollicité Béatrice Rodrigues pour l'apposition d'une plaque sur la salle Laÿs, qui était l'ancienne scierie du village. Un panneau de 80 cm x 60 cm va être commandé. Le texte doit être validé par Micheline Oblette.

Commission Travaux

Rendez-vous est pris avec l'architecte pour faire le point sur les travaux et le mécontentement de la commune sur la manière dont le chantier est mené.

Le planning annonçait une fin de travaux pour fin mars, mais se sera plutôt en juin.

Une rencontre avec les boulistes est à prévoir.

Suite à un désaccord avec le bureau de contrôle et le coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé, il a été mis fin à la prestation.

Bibliothèque

Les bénévoles sont actuellement en formation pour le nouveau système informatique.

Merci à tous les bénévoles pour leur engagement pour faire vivre la bibliothèque.

Questions diverses

- Carte scolaire rentrée 2026 : 20 fermetures de classes sont prévues dans le département dues à une baisse de la population.
- Rencontre avec l'AFR concernant le centre de loisirs avec la perspective d'embauche de Florence Hamann et le financement de son BAFD. La mairie va rencontrer Florence Hamman. Il est demandé à l'AFR le compte financier 2025 du centre de loisirs ainsi que le prévisionnel 2026.
- L'AFR souhaiterait un local à la salle Laÿs pouvant servir de bureau au centre de Loisirs. La salle de tarot n'est plus utilisée et pourrait leur être mise à disposition. Le conseil donne son accord pour l'utilisation de la salle de tarot et demande à ce que le placard qui leur est pour l'instant destiné soit nettoyé, et avec une réserve de modération quant au mobilier qui sera installé.
- Association Lestra Godelon demande la possibilité de stocker le matériel du festival dans un des vestiaires du stade. L'accord est donné pour un an renouvelable, dans l'attente de connaître l'avenir du stade.
- L'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien presbytère a été attribué et sera loué en cours d'année après des travaux de rénovation de la salle de bain.
- Des dépôts sauvages ont été déposés le long de la RD1089, en face du mur du cimetière. La personne qui a fait le signalement n'a pas pu donner d'information concernant le véhicule fautif. **Ne pas hésiter à relever la plaque d'immatriculation des véhicules concernés.**
- Dans le cadre des 48h de la création textile, qui auront lieu du 13 au 15 novembre 2026, le conseil municipal vote une subvention de 60 €
- Du 02 au 06 mars 2026, un comptage nocturne de gibier sera réalisé sur le territoire de la commune.
- A compter du 1^{er} janvier 2026, de nouveaux tarifs de pénalités sont votés concernant l'assainissement non collectif. Le montant actuel est de 150 €, celui-ci sera augmenté de 100 % l'année suivante, puis de 150% la deuxième année, de 300%, la troisième année et de 400% la quatrième année et les années suivantes.

Prochaine réunion de conseil municipal le 09 mars à 19h30

Liste des délibérations

1° - Lancement du marché de travaux d'aménagement de la RD1089

Le conseil municipal décide de lancer le marché de travaux d'aménagement de la RD1089.
Délibération votée 13 voix pour et 1 abstention

2° - Remboursement des aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les aides versées dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique seront remboursées aux agents concernés.

3° - Subvention au musée de l'aventure textile

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une subvention de 60 € dans le cadre des 48h de la création